



VILLE DE CLERMONT-FERRAND / CCAS

action CFTC

Le 15 Décembre 2020



VACATAIRES

Des recours devant le tribunal administratif

qui précipitent

la déprécarisation des vacataires



Les Territoriaux 63 CFTC avaient pourtant essayé par le dialogue social que soit mis un terme à l'usage de vacataire sur des emplois non ponctuels.

Mais face à une administration verrouillée

et constatant que les actions syndicales étaient vaines,

La CFTC a PRÉPARÉ et ACCOMPAGNÉ
trois REQUÊTES devant la JUSTICE.



BOUSCULANT L'AUTORITÉ TERRITORIALE

qui a pris conscience qu'elle s'exposait en cascade aux indemnisations compensatrices, de congés non payés et pour troubles dans les conditions d'existence des vacataires ultra-précarisés



DÉPRÉCARISATION des VACATAIRES :
des TITULARISATIONS
et des CONTRACTUALISATIONS



**Une annonce officielle a des vacataires,
en présence d'un seul syndicat ?**

Pour habiller la trentaine de titularisation et la soixantaine de contractualisation, en **opération de lutte sociale contre la précarité**, l'autorité territoriale choisit d'en attribuer la primeur à un seul syndicat.

Les autres organisations syndicales représentatives (dont les deux premières) sont priées d'attendre le 11 janvier 2021 **pour acclamer le soudain virage social** de l'autorité territoriale.

Tous les syndicats ne luttent-ils pas contre la précarité ?

Les Territoriaux 63 CFTC continueront de dénoncer ce **pseudo dialogue social** qui se résume à de la **réunionite**, pour enregistrer les décisions des antichambres.

POUR VOUS INFORMER DE VOS DROITS

LA CFTC C'EST VOUS !
Mustapha OUHADIA : 07.51.88.28.31
Pierre THEVENOUX : 07.68.45.37.00 / Catherine COURSIERE : 06.25.65.12.46
CCAS / Omar KHERROUBI : 06.62.87.56.40
email : _syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr